



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 19 avril 2018
Procès-verbal n°270

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Philippe Tièche (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Anne Rieder
Mme Cecilia Schäfer

Excusée : Mme Marozia Carmona Fischer

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 269 de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2018
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 21 mars 2018 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjointes
5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 56'000.- pour l'achat du bénéfice des servitudes personnelles librement cessible d'usage exclusif de deux parkings en sous-sol, grevant l'immeuble 2531 de la commune d'Avully
6. Distribution et présentation des comptes 2017
7. Rapport de la commission Feu du 27 mars 2018
8. Questions orales / écrites
9. Divers
10. Huis-clos : examen de demandes de naturalisation

Le président ouvre la séance à 19h30 et prend note que le Conseil municipal est d'accord de traiter une troisième demande de naturalisation au moment du huis-clos, faisant suite à une demande de Mme Jendoubi.

1. Approbation du PV n°269 de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2018

p.3 (point 5): **Le président** corrige « Cette demande de la commission d'élaborer un projet de réfection du préau et de faire le nécessaire selon le calendrier communal est suivie par le Conseil municipal. » par « ... est suivie à l'unanimité par le Conseil municipal. »

p.4 (point 6): **Le président** corrige « ... le DES,... » par « ... le DSE,... ».

p.6 (dernier paragraphe): **Le président** corrige « **Le président** a entendu dire que... » par « **M. Dethiollaz** a entendu dire que... ».

Le PV, avec les modifications demandées, est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président informe...

- qu'il tient à remercier l'association Genève Futur Hockey pour l'organisation du tournoi des élus qui a eu lieu le vendredi 13 avril. Les joueurs d'Avully, bien représentés, se sont particulièrement distingués en marquant des buts mais l'équipe s'est finalement inclinée 4 à 3.
- que le Bureau souhaiterait que les documents utiles à la bonne tenue des séances du CM soient envoyés si possible pour la séance du Bureau, qui se tient 10 jours avant celle du CM, ceci afin de respecter les délais légaux pour les convocations et d'éviter des erreurs dans l'envoi des documents de séance. Dans le même ordre d'idée, **le président** invite les présidents de commission à planifier les séances de commission de manière à pouvoir rédiger leurs rapports dans les temps.
- que l'échéancier tient désormais sur une page, soit un format idéal dont il serait souhaitable qu'il se maintienne en l'état.
- que le Bureau traite actuellement deux lettres émanant de personnes présentes dans le public lors de la dernière séance du CM, évoquant un fait qui se serait déroulé à cette occasion. Il est rappelé aux conseillers qu'ils sont tenus de respecter la ponctualité, la discipline et l'ordre dans le cadre des réunions du CM. Il est enfin rappelé qu'il incombe usuellement au dernier arrivé à une séance de commission de prendre les notes en vue de l'établissement du rapport.
- que se tiendra, le 23 avril, la prochaine commission des finances.
- qu'un exercice des compagnies de pompiers des communes d'Avusy, d'Avully et de Chancy aura lieu à Passeiry le 28 avril de 8h à 11h et que les membres du CM y sont cordialement invités.
- qu'aura lieu la traditionnelle course pédestre des élus à travers le coteau, le 28 avril à 16h15 et que les inscriptions peuvent être faites sur place (Bernex), sur internet ou à travers la mairie.

Fermeture de l'office postal d'Avully

La réponse par lettre de la Poste a été transmise avec la convocation. Il est notamment question dans cette réponse du fait que la conseillère fédérale Doris Leuthard n'aurait pas affirmé avoir décidé d'un moratoire sur la suspension des fermetures des offices postaux, information transmise par les journaux et par Syndicom, selon **le président**. Proposition est faite de lui écrire pour le lui demander.

M. Riem en profite pour informer que l'exécutif a rencontré les représentants de la Poste le 27 mars dernier. Il est notamment ressorti de cette entrevue qu'une baisse de 10% des versements a été enregistrée entre 2016 et 2017, de 5% pour les envois avisés, de 29% pour les lettres de clients privés, de 7.69% pour les colis, mais une augmentation de 4% pour les lettres. Les représentants de la Poste ont, à cette occasion, informé de leur intention de fermer l'office d'Avully, et ce, malgré sa bonne fréquentation. Ils proposent de passer à un système de partenariat, privilégiant cette voie à celle de service à domicile. L'exécutif a signifié avoir l'intention de s'opposer à la fermeture de cet office et a donc annoncé qu'elle fera recours auprès de PostCom. **Le président** informe donc que le Bureau propose d'envoyer le projet de lettre à l'attention de Pierre Maudet, qui avait été rédigé durant l'automne 2017, en y apportant les modifications qui ont eu cours entre temps, notamment en y introduisant les chiffres 2017. Copie de ce courrier sera envoyée au président du Grand-Conseil, à l'ACG, à la Tribune de Genève, au Courrier ainsi qu'à Lemman Bleu.

Traitement des décisions de l'AG de l'ACG soumises au droit d'opposition des CM

Le Bureau propose de ne plus porter les décisions de l'ACG soumises au droit d'opposition à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, tout en maintenant l'envoi des documents à l'ensemble du Conseil. Par contre, le Bureau demanderait à l'exécutif, dont un membre au moins assiste aux séances, de lui fournir les tendances de ces décisions (prises à l'unanimité ou non, par exemple). A ce sujet, **M. Baudin** estime quant à lui qu'il serait préférable de laisser cette prérogative du Conseil à l'ordre du jour de ses séances. **M. Gandolfo** tient à préciser que cette option donnerait la compétence au Bureau d'estimer s'il y lieu de rédiger une résolution visant à s'opposer à une décision, permettant ainsi de tenir des délais souvent serrés. Dans le cas contraire, ce point ne serait pas discuté en plénière, sauf, bien sûr, si l'un ou l'autre membre décide d'aborder le sujet, les documents, comme il a été précisé, étant de toute manière diffusés à l'ensemble du CM. **Le président** rappelle que le Bureau a demandé depuis peu à un membre de l'exécutif d'assister à ses réunions en vue de mieux comprendre les décisions de l'ACG et ainsi d'être mieux à-même d'évaluer les enjeux. Il propose cependant de ne rien changer, cette option ne faisant visiblement pas l'unanimité.

Mme Papaioannou déplore pour sa part le fait que la secrétaire du Bureau ne puisse participer dans une plus large mesure aux décisions du Bureau.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 21 mars soumis au droit d'opposition des conseillers municipaux

Le président rappelle qu'il s'agit d'une décision de l'AG de l'ACG relative à la participation du fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées Européennes des métiers d'art 2018. A la demande de savoir quel artisan avulliotte a participé à cette action en 2017, il est répondu par **Mme Schäfer** qu'il s'agissait de « Schäfer Déco ».

Aucune opposition n'est formulée.

4. Communications du maire et des adjointes

M. Riem...

- informe qu'au sujet des rumeurs d'acquisition d'une parcelle située au chemin des Meurons, il a lui-même contacté l'épouse du co-proprétaire survivant de cette parcelle, qui dit ne pas être au courant des intentions au sujet de la parcelle. La situation familiale paraît de plus complexe. Cette personne a néanmoins promis de se renseigner.
- informe que la commission centrale électorale s'est rendue au local de vote d'Avully afin d'effectuer une vérification du déroulement du scrutin du 15 avril dernier. Son président a contacté l'exécutif le lundi 16 avril pour lui adresser ses félicitations quant au déroulement du scrutin et au bon état d'esprit des personnes convoquées ainsi que du staff.
- rappelle que la nomination du Bureau 2018-2019 aura lieu à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal du 17 mai.

Mme Scheibler informe...

- que la commune de Chancy a annoncé vouloir se retirer du projet de création d'un Groupement intercommunal pour une crèche de Champagne ouest. Les statuts de ce Groupement, qui sera donc composés d'Avully et d'Avusy, vont donc être adaptés au retrait de Chancy. Le nombre de places de crèche prévues passera donc à 40. Toujours au sujet de ces statuts, la commune d'Avusy a tenu à apporter la modification suivante, à l'alinéa 1 de l'article 6 : « La crèche exercera ses activités dans des locaux appartenant au Groupement, situés sur la commune d'Avully » est remplacé par « ... dans des locaux *étant à l'usage* du Groupement, situés sur la commune d'Avully.»
- que les conseillers municipaux sont cordialement invités à la cérémonie de remise des certificats des SIG aux éco-ambassadeurs en remerciement de leur implication dans le cadre de cette opération, le mardi 29 mai à 19h00. Un mail leur sera envoyé pour s'inscrire.
- que cette opération s'est bien déroulée, selon des retours très positifs de quelques habitants de la commune. **Le président** souhaiterait pouvoir disposer d'un rapport détaillant les résultats de cette opération. Toujours à sur le sujet, **M. Olivier Matthey-Jonais** se fait l'écho de plaintes concernant le clignotement de certaines ampoules LED installées récemment. La raison, selon lui, pourrait provenir d'une manipulation de la part des SIG qui, à heure fixe, envoient sur le réseau une fréquence afin d'allumer et d'éteindre des appareils de climatisation et des chauffe-eau. **Mme Scheibler** informe que les personnes qui constatent des problèmes ont la possibilité de téléphoner aux SIG, selon le flyer qu'ils ont reçus des mains des éco-ambassadeurs. **M. Fuser** demande qu'une communication à ce sujet soit placée sur le site internet de la commune.

Mme Maison informe...

- que des récents éboulements ont rendu impraticable la partie ouest du sentier des scouts, entre Epeisses et les Plattières, et que des barrières ont été posées afin de signaler le danger et d'en fermer le passage.
- que l'ORPC Champagne a été engagée lors de l'incendie d'un immeuble à la Servette le 11 mars dernier. A cette occasion, le commandant du SIS a tenu à féliciter le professionnalisme des miliciens de notre office régional.

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 56'000.- pour l'achat du bénéfice des servitudes personnelles librement cessible d'usage exclusif de deux parkings en sous-sol, grevant l'immeuble 2531 de la commune d'Avully

M. Riem explique qu'il manquait deux places de parking dans le presbytère, actuellement en voie de réhabilitation. **M. Riem** a donc contacté un propriétaire voisin, qui dispose de places de parking libres, et qui consent à nous vendre le nombre qui nous manquait. **M. Fuser** tient à relever que le propriétaire a très bien négocié cette cession.

Vu la réhabilitation, actuellement en cours, de l'îlot du presbytère en vue de créer 8 logements et un parking de 10 places pour les futurs locataires, vu l'information donnée, lors de la séance du Conseil municipal du 8 juin 2017, que deux places supplémentaires seraient acquises afin de compléter le parking prévu,

vu que la signature d'actes de ce type par le maire nécessite qu'un accord lui soit octroyé par le Conseil municipal,

vu qu'il est nécessaire de lier le montant et l'objet afin que le registre foncier puisse valablement valider cette transaction,

vu que ces deux places, à l'instar de celles du parking en construction, feront l'objet d'une location et qu'elles dégageront, en conséquence, un rendement,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide :

- 1. D'autoriser le maire à acquérir le bénéfice des servitudes personnelles librement cessible d'usage exclusif de deux parkings en sous-sol figurées sous N° 24 et 25 au plan annexé à leur acte constitutif (ci-après l'objet), propriété de Monsieur Eric Halff, pour un montant de Frs 50'000, selon le projet d'acte notarié établi par l'étude de Maîtres Bernasconi et Terrier.*
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 56'000.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :*
 - a) un montant de Frs 50'000.- pour l'acquisition de l'objet,*
 - b) un montant estimé à Frs 6'000.- pour les frais d'acte et autres droits, selon les informations établies par l'étude désignée.*
- 3. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 56'000.*
- 4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine financier.*
- 5. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

Par 14 voix pour (unanimité), cette proposition est acceptée.

6. Distribution et présentation des comptes 2017

M. Riem rappelle que ces comptes seront étudiés en commission des finances le lundi 23 avril.

7. Rapport de la commission Feu du 27 mars 2018

Le président cède la tenue des débats au vice-président, **M. Tièche**, qui passe la parole au président de la commission, **M. Matthey-Jonais**. Ce dernier rappelle que la commission Feu a été saisie suite à l'adoption, par l'exécutif, d'une directive relative à la gestion administrative et financière de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully. Certains points de celle-ci ont été modifiés. **Mme Rieder** tient à apporter une correction de forme au rapport de la commission : Page 2, paragraphe 2 : « ... quelque soient... » doit être modifié en « ... quelles que soient... ».

M. Dethiollaz rappelle qu'il n'est pas satisfait de la décision prise concernant la suppression des indemnités pour les sapeurs-pompiers. Il propose de suspendre la directive et de rétablir les indemnités en intervention. Il déplore par ailleurs que le rapport ne rende pas compte de la volonté exprimée du maire de la commune de voir fusionner, à terme, les compagnies d'Avully, d'Avusy et de Chancy. Cela est contesté par l'auteur du rapport, **M. Fuser**, qui lit le passage indiquant clairement la position du maire à ce sujet. **Mme Jendoubi** trouve que le rapport n'est pas clair dans ses conclusions. **M. Fuser** répond que la commission ne prend pour le moment aucune décision définitive quant à une éventuelle révision de la directive demandée par certains commissaires, tant qu'une enquête ne sera pas menée par l'exécutif pour connaître les pratiques des communes avoisinantes. Par ailleurs, **M. Fuser** estime que la directive doit être maintenue, pour la raison qu'elle offre un cadre solide au bon fonctionnement de la compagnie des sapeurs-pompiers. Il trouve dommage de remettre en cause la totalité de ce document pour une question d'indemnités. **M. Dethiollaz** répond qu'il existe déjà un règlement cantonal qui régit le fonctionnement des compagnies de pompiers, et que la compagnie a d'ailleurs très bien fonctionné jusqu'à présent sans cette directive. Concernant les indemnités, il rappelle que si certaines compagnies ne sont pas soldées, elles sont néanmoins défrayées à travers un système de forfait annuel. **M. Baudin** estime lui aussi qu'il faudrait suspendre la directive et reprendre les discussions avec plus de maturité, en laissant de côté les conflits de personne afin de trouver un consensus. **Mme Papaioannou** estime qu'il s'agit à son avis d'un conflit entre l'exécutif et les pompiers, et que ce n'est pas au Conseil municipal de trouver une solution à ce différend. Elle pense néanmoins sur le fond que diminuer les indemnités ne sert à rien, car cela n'encourage pas les jeunes à s'engager. **M. Fuser** rappelle qu'il est favorable aux indemnités en cas d'intervention mais il déplore la manière avec laquelle elles ont été « introduites » à l'époque. **M. Tièche** estime que l'enjeu de ce soir est d'accepter ou non la mise en suspens de la directive dans l'attente d'informations en provenance d'autres communes. **M. Fuchs** refuse pour sa part de s'exprimer sur un différend entre l'exécutif et les pompiers. **M. Riem** déplore le fait qu'il n'est plus invité aux assemblées des pompiers depuis trois ans. Par ailleurs, et après vérification auprès de la surveillance des communes, il rappelle que les pompiers sont soumis à l'autorité du membre de l'exécutif en charge des pompiers. Le Conseil municipal n'a donc pas qualité pour voter sur cette question et il demande à **M. Gandolfo** de compléter la question formelle, notamment concernant les liens d'intérêt. Celui-ci rappelle donc le devoir d'abstention d'un débat et d'un vote de tout membre du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans une question traitée. Sur la question des indemnités, cela s'applique aux conseillers municipaux qui sont également membres de la compagnie des sapeurs-pompiers. Il tient donc à relever que l'exécutif n'a pas, dans cette affaire, fait preuve de formalisme, chacun ayant pu s'exprimer lors de la commission Feu, ainsi que ce soir, et a bon espoir qu'une solution satisfaisante soit finalement trouvée. **M. Dethiollaz** estime quant à lui que cette question du devoir d'abstention, dans le cadre des débats ayant lieu en commission, n'est

peut-être pas aussi clairement tranchée que cela. **M. Fuser** rappelle qu'il a été demandé que la commission Feu se réunisse au moins 2 fois par an afin de garantir une meilleure communication entre les pompiers et la commune.

M. Tièche propose de procéder à un vote de principe demandant à l'exécutif de bien vouloir suspendre la directive qui fait débat, en attendant de disposer de sa part les informations complémentaires.

Par 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, il est demandé à l'exécutif de suspendre la directive relative à la gestion administrative et financière de la compagnie des sapeurs-pompiers, en attendant les informations complémentaires demandées.

8. Questions orales / écrites

Le président aimerait savoir ce qu'il est advenu du miroir placé à l'angle de la route d'Avully et du chemin des Meurons. **Mme Maison** répond que ledit miroir a été cassé lors d'un passage d'un convoi agricole. A la question de savoir s'il fallait le réinstaller, la commune a saisi la DGT, pour clarifier ce genre de situation. Il en est ressorti que cette dernière a comme principe de ne pas autoriser officiellement ce type d'installation, sauf dans des cas où elle peut être jugée comme indispensable et si elle peut être installée sur du terrain appartenant à l'Etat. Ce qui n'est doublement pas le cas en l'occurrence. Par ailleurs, il a été indiqué à la commune par la DGT que les miroirs peuvent être même problématiques, créant une fausse impression de sécurité, notamment s'ils ont légèrement bougé, sans que l'on se soit rendu compte, ou que la visibilité est réduite par des obstacles visuels (branches, etc). Et il incombe à celui qui l'installe de veiller à cela. Au vu de ces éléments, l'exécutif a donc pris la décision de ne pas replacer le miroir. Démonstration et conclusion qui ne convainquent pas **le président**, qui n'a plus qu'à souhaiter qu'aucun accident ne survienne à cet endroit, relevant encore que certains convois agricoles peuvent être dangereux pour les autres usagers à ce carrefour et qu'un miroir semblait donc nécessaire.

9. Divers

Aucun

La séance est levée à 20h40.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire